

RÈGLEMENT DU JEU

HARLEY-DAVIDSON CAEN

Article 1 – ORGANISATION DU JEU

La société **ASPHALT SPIRIT**, Société à Responsabilité Limitée (SARL), dont le siège social est situé **941 Boulevard Charles Cros – ZAC Objectifs Sud, 14123 IFS, France**, immatriculée au RCS de Caen sous le numéro **430434035**, représentée par son gérant **Cyril Yohan René Ragot**, organise un jeu avec obligation d'achat intitulé :

« JEU HARLEY-DAVIDSON CAEN »

accessible sur le site Internet officiel :

www.harley-davidson-caen.com

Article 2 – DURÉE

Le jeu se déroule du **Vendredi 16 janvier 2026 à 00:01 jusqu'au Dimanche 15 février 2026 à 23h59 inclus** (date et heure française de connexion faisant foi).

Article 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure capable résidant en France métropolitaine.

La participation est strictement nominative et personnelle.

Les mineurs doivent disposer d'une autorisation parentale.

Sont expressément exclus de la participation :

- les membres du personnel de la société organisatrice,
- les membres en ligne directe de leur famille respective,

- toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation ou la gestion du jeu.

L'achat d'un **T-shirt**, d'une **planche de stickers** ou d'un **sweat-shirt** constitue une condition de participation.

Article 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, les candidats doivent effectuer leur achat sur le site :

www.harley-davidson-caen.com

Sont mis en vente :

•TEE shirt au prix de 34.90€

Sweat-shirt hoodie au prix de 64.90€

Stickers au prix de 15.90€

Les frais de port facturés selon le pays de destination s'ajoutent au prix.

- Chaque planche de stickers achetée donne droit à **1 participation**
- Chaque T-shirt acheté donne droit à **2 participations**

Chaque Sweetshirt acheté donne droit à **3 participations**

Suite à cet achat, la participation est immédiatement enregistrée dans une liste sous format Excel destinée au tirage au sort.

Toute participation par courrier, téléphone, email ou tout autre moyen est exclue.

Les clients de la concession Harley Davidson sont inclus dans le concours si ils ont fait la commande sur le site internet en étant en concession avec l'aide d'un membre de l'équipe par exemple.

Toute coordonnée incomplète ou inexacte entraînera l'annulation de la participation.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, prolonger, reporter ou annuler le jeu sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'annulation immédiate de la participation et du gain éventuel.

Article 5 – TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort du bulletin gagnant sera fait par un agent de depotjeux
Le résultat de ce tirage au sort sera déposé auprès d'un huissier de justice.

Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, sera considéré comme nul et entraînera la désignation d'un autre participant .

Il intervient dans un délai de 15 jours maximum après la fin du jeu.
Cette date peut être différée si un des responsables de l'opération désigné ci-dessus ne pouvaient pas être disponibles ce jour-là et une nouvelle date serait alors définie pour effectuer le tirage au sort.

Les gagnants sont tirés au sort dans l'ordre des numéros de lot, avec un suppléant par lot.

Article 6 – LOT

Le lot est présenté au public pendant toute la durée du jeu.

La moto à gagner est : Harley Davidson Pan America 1250 ST de couleur Noire d'un montant de 20000 euros TTC.

Le gagnant doit être titulaire du permis moto en cours de validité.

Le véhicule est à retirer directement à la concession.

Le gagnant devra effectuer toutes les démarches nécessaires (assurance, immatriculation).

À défaut, le lot sera réputé refusé et attribué au suppléant.

Les lots ne sont **ni remboursables, ni échangeables, ni modifiables**.

Article 7 – LIMITES À LA DOTATION ET PARTICIPATION

Les frais liés à la récupération du lot sont à la charge du gagnant.

Article 8 – RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable :

- des problèmes de connexion internet,
- des interruptions techniques,
- d'une utilisation incorrecte du lot.

Le contrôle technique du véhicule devra être effectué par le gagnant selon la réglementation en vigueur.

Article 9 – CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est consultable librement :

- sur le site www.harley-davidson-caen.com
 - pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante :
<http://www.depotjeux.com/>.
-

Article 10 – DÉPÔT / MODIFICATIONS

Article 13 : Dépôt et consultation du Règlement

Le présent règlement est déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 11 – DEMANDES ET RÉCLAMATIONS

Aucune demande ne sera traitée concernant l'interprétation du règlement.

Toute réclamation devra être adressée dans un délai maximum de **48 heures** après l'annonce des gagnants.

Article 12 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute reproduction ou exploitation des éléments du jeu est strictement interdite.

Article 13 – DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'utilisation de leur image, nom et prénom à des fins de communication, sans contrepartie.

Article 14 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données sont collectées exclusivement pour les besoins du jeu.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression.

Contact : concours@harley-davidson-caen.com

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative et du Règlement Général sur la protection des données (RGPD) à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005. Les personnes qui exercent le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur mentionnée à l'article 1.

Les données à caractère personnel collectées par la société organisatrice (nom, prénom, l'adresse postale et l'email des participants...) lors de la participation au jeu concours sont uniquement collectées et traitées dans le but d'assurer l'organisation et le bon déroulement du jeu concours et notamment l'attribution des gains. Elles ne seront stockées et conservées que pour assurer le bon déroulement du jeu et pendant une durée maximum de 6 mois à compter de la clôture de l'opération. Les données personnelles vous concernant seront détruites à l'issue de cette période

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à sa politique de confidentialité <https://boutique.harley-davidson-caen.com/policies/privacy-policy/>, la société organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

Article 15 – LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige relève de la compétence des tribunaux du ressort du siège de la société organisatrice.

Fait à IFS, le 11 Janvier 2026

